

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE  
Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Relevés de décision du Bureau du 15 janvier 2016  
et du Bureau du 22 février 2016**

*Rapporteur: Jean-Marc NESME*

2016-17

Il est proposé d'approuver les relevés de décisions de la réunion de Bureau du 15 janvier 2016 et de celle du Bureau du 22 février 2016.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

**Approuve le relevé de décisions du Bureau du 15 janvier 2016  
Approuve le relevé de décisions du Bureau du 22 février 2016.**

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la Sous  
Préfecture le  
13/06/2016  
et publié, affiché ou  
notifié le

14/06/2016  
Réf AR

713.13062016-

2000 50 276

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SÉANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

• L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

• M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

• M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE

• M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE

• Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

• M. Paul LORTON

**Convention de mise à disposition de locaux avec la  
Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire**

*Rapporteur: Jean-Claude DUCARRE*

Le service urbanisme et aménagement a vu ses activités se développer depuis 2015 avec l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'accessibilité. Dans le cadre de la structuration de ce service et afin de créer un véritable pôle urbanisme et habitat au Pays Charolais Brionnais, il est proposé de mettre à disposition de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire des locaux.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention avec la DDT 71 concernant la mise à disposition de locaux dans les conditions suivantes :

- mise à disposition de deux bureaux et d'une petite salle (photocopieur, fournitures...) au deuxième étage du bâtiment du PETR à compter du 7 juin 2016 pour une durée d'un an reconductible.
- loyer : 200€ par mois TTC (pour les 2 bureaux), chauffage, électricité, ménage, eau compris. Serveur, Internet, imprimantes, copieurs, fournitures,... gérés indépendamment par la DDT 71. Téléphone et machine à affranchir mis à disposition par le PETR avec refacturation au coût réel.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- Approuve la mise à disposition de bureaux à la DDT de Saône-et-Loire
- Approuve la signature de la convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.
- Autorise le Président à signer cette convention.

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



Jean-Marc NESME

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous

Préfecture le 8/06/16

et publié, affiché ou notifié le

9/06/2016

Réf AR

713. 8062016-200050276

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE  
Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Convention de mise à disposition de locaux avec  
l'Agence Départementale d'Information pour le Logement**

2016-19

Rapporteur: Jean-Claude DUCARRE

Le service urbanisme et aménagement a vu ses activités se développer depuis 2015 avec l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'accessibilité. Dans le cadre de la structuration de ce service et afin de créer un véritable pôle urbanisme et habitat au Pays Charolais Brionnais, il est proposé de mettre à disposition de l'Agence Départementale d'Information un bureau.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ADIL concernant la mise à disposition de locaux dans les conditions suivantes :

- mise à disposition d'un bureau au rez-de-chaussée du bâtiment du PETR pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2016, prolongation par tacite reconduction.
- participation aux charges locatives (chauffage, électricité, ménage, eau) : 50€ par mois TTC. Serveur, téléphonie, Internet, imprimantes, copieurs, fournitures, affranchissements... gérés indépendamment par l'ADIL.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **Approuve la mise à disposition d'un bureau à l'ADIL**
- **Approuve la signature de la convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.**
- **Autorise le Président à signer cette convention.**

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



Jean-Marc NESME

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le

13-05-2016  
et publié, affiché ou notifié le

14-06-2016  
Réf AR

713-13062016-

200050276

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

2016-20

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le

13.06.2016

et publié, affiché ou notifié le

14.06.2016

Réf AR

713-13062016-

200050276

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE  
Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Convention de mise à disposition de locaux avec  
le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
(CAUE)**

Rapporteur: Jean-Claude DUCARRE

Le service urbanisme et aménagement a vu ses activités se développer depuis 2015 avec l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'accessibilité. Dans le cadre de la structuration de ce service et afin de créer un véritable pôle urbanisme et habitat au Pays Charolais Brionnais, il est proposé de mettre à disposition du CAUE un bureau.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention avec le CAUE concernant la mise à disposition de locaux dans les conditions suivantes :

- mise à disposition d'un bureau au rez-de-chaussée du bâtiment du PETR, à raison d'une journée par mois pour permettre au CAUE d'assurer des permanences pour le territoire du Pays Charolais Brionnais.
- Durée de la convention : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, prolongation par tacite reconduction.
- Mise à disposition à titre gratuit

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- Approuve la mise à disposition d'un bureau à l'ADIL
- Approuve la signature de la convention définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.
- Autorise le Président à signer cette convention.

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE

Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Convention avec Hachette pour le Guide du routard**

*Rapporteur: Jean PIRET*

Fin 2015, le Bureau avait autorisé le Président à répondre à l'appel à projet lancé par l'Agence Nationale des Pays et PETR et Hachette Tourisme pour l'élaboration d'un guide du Routard du Pays Charolais Brionnais. Le Pays a été lauréat de cet appel à projet, des crédits ont été inscrits au BP2016 pour permettre la réalisation de ce projet et il convient de signer une convention de partenariat entre le PETR et Hachette Tourisme pour définir les modalités de préparation du guide et financières.

Les principales conditions sont les suivantes :

- Date prévisionnelle de parution du guide : mai 2017
- Système de diffusion multi-réseaux d'Hachette livre version papier France, Belgique, Suisse, Canada + version numérique sur l'ensemble des plateformes supportant le format e-book. Guide intégré dans le catalogue Hachette Tourisme. Lancement assuré par Hachette Tourisme (attaché de presse, conférence de presse de lancement, diffusion de specimens...)
- Le PETR sera associé à la réalisation de l'ouvrage y compris validation du BAT
- Le PETR s'engage à acquérir 20 000 exemplaires à 2,70€HT l'unité, qu'il pourra commercialiser sur le territoire (offices de tourisme, prestataires, etc...). Modalités de paiement : 30% d'acompte avant le voyage de l'auteur, solde à la livraison des ouvrages
- Possibilité de financer le projet par la commercialisation de 10 pages de publi-rédactionnel (dont 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de couverture)

Les tarifs proposés sont les suivants, directement facturés par Hachette (en HT) :

Descriptif	Prix	Contrepartie
1 page 2 <sup>ème</sup> de couverture quadrichromie	5 000€HT	500 guides offerts
1 page 3 <sup>ème</sup> de couverture quadrichromie	5 000€HT	500 guides offerts
1 page intérieure quadrichromie	3 000€HT	200 guides offerts
1 page intérieure bichromie	1 600€HT	100 guides offerts

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le

13/06/2016  
et publié, affiché ou notifié le

14/06/2016

Réf AR

713-13062016-

200050276

2016-21

Il est proposé au bureau :

- d'autoriser le Président à signer cette convention et à négocier avec différents annonceurs potentiels la commercialisation de pages de publi-rédactionnel sur la base des tarifs présentés
- d'autoriser la vente des guides et d'inscrire au budget les dépenses et recettes

En fonction des retours des annonceurs potentiels, le Président pourra revoir les propositions tarifaires, après avis du Bureau.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **autorise le Président à signer cette convention**
- **autorise le Président à négocier avec différents annonceurs potentiels la commercialisation de pages de publi-rédactionnel sur la base des tarifs présentés**
- **autorise la vente des guides et l'inscription au budget des dépenses et recettes**

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



*JM Nesme*  
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE

Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Demande de subvention FNADT pour accompagner l'organisation des Trophées de l'Entreprise 2016**

2016-22

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le

13/06/2016

et publié, affiché ou notifié le

14/06/2016

Réf AR

713.13062016.200050276

*Rapporteur: Marie-Christine BIGNON*

Le Principe des trophées de l'entreprise 2016 est très proche de celui de 2015, avec quelques nouveautés proposées par la commission économie : une nouvelle catégorie, une édition élargie aux établissements scolaires et de formation, un souhait des organisateurs que les lauréats 2015 puissent parrainer chacun deux candidatures, une implication plus forte des élus et partenaires dans l'accompagnement des candidats potentiels, une période de participation plus longue.

Comme l'année dernière, les Trophées sont ouverts à toute structure économique du Charolais-Brionnais : toutes les entreprises pourront concourir, quelles que soient leur forme juridique, et quel que soit leur secteur d'activité. Les associations ou établissements scolaires ou interprofessions peuvent également concourir.

Il y aura 4 catégories pour ces trophées :

- le trophée du « fabriqué en Charolais Brionnais »
- le trophée de « l'innovation »
- le trophée de l'entreprise citoyenne et responsable
- Le trophée « graines d'entrepreneurs » ou initiatives jeunes

L'édition 2016 des Trophées a été lancée le 10 mai dernier à DivertiParc, en présence d'une centaine de personnes. Le retour des candidatures est prévu le vendredi 9 septembre 2016.

Ce projet est éligible à la convention d'objectifs et de moyens du Pays Charolais Brionnais, au titre du FNADT.

Il est proposé au Bureau d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes, sachant que ces crédits sont prévus dans la programmation de l'Etat.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Dépenses Totales	22 000 €	FNADT	10 000 €
		Autofinancement dont apports privés	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 000 €</b>

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **approuve le plan de financement prévisionnel**
- **autorise le Président à solliciter les subventions**
- **autorise le Président à signer tout document**

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



*JM Nesme*

Jean-Marc NESME



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE  
Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Lancement d'une étude de positionnement des infrastructures économiques du Pays**

**Demande de subvention FNADT dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens du Pays Charolais Brionnais**

Rapporteur: Marie-Christine BIGNON

2016-23

Dans son axe 2, le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT du Pays Charolais Brionnais indique que «la mise en cohérence de l'offre économique du territoire fera l'objet d'un schéma de développement économique à l'échelle du Pays. Le Pays Charolais Brionnais travaillera en concertation avec les collectivités, les acteurs locaux et les partenaires, notamment les chambres consulaires, à l'élaboration de ce schéma de développement économique. (...). Ce document mettra en avant les atouts de l'ensemble du territoire pour définir des priorités et impulser une dynamique économique à l'échelle du Pays. (...).

Par ailleurs, dans le cadre de différentes rencontres avec Monsieur le préfet de Saône-et-Loire liées au développement économique du Pays et à la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens, il est apparu que l'offre économique (infrastructures existantes et en projet) n'était pas suffisamment lisible sur le territoire pour les partenaires financiers potentiels d'investissements sur des hôtels d'entreprises, parcs d'activité, espaces de coworking..., mais aussi pour structurer un plan de développement marketing pour attirer de nouveaux investisseurs.

C'est pourquoi, à la demande de Monsieur le Préfet, il est proposé au bureau d'engager l'élaboration d'une stratégie de développement des infrastructures économiques du Pays Charolais Brionnais.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le  
13/06/2016  
et publié, affiché ou notifié le

14/06/2016

Réf AR

713-13062016-

200050276

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Dépenses Totales	40 000 €	FNADT	30 000 €
		Autofinancement	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **Approuve le lancement d'une étude de positionnement des infrastructures économiques du Pays**
- **approuve le plan de financement prévisionnel**
- **autorise le Président à solliciter les subventions**
- **autorise le Président à signer tout document**

Fait à Paray le Monial, 7 juin 2016

Le Président,



Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

Date de convocation 27 mai 2016

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

L'an deux mille seize, le 6 juin à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 27 mai 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à Daniel LAROCHE  
Josianne CORNELOUP donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. Paul LORTON

**Subventions exceptionnelles**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-24

Au vu des demandes de subventions reçues depuis le dernier bureau, il est proposé d'attribuer ou de refuser les subventions sur fonds propres de la façon suivante :

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le

13/06/2016

et publié, affiché ou notifié le

14/06/2016

Réf AR

713 - 13 06 2016 -

200050276

	Aide Sollicitée	Propositions
Moto club de Gueugnon (Nations Side Car et Quad Cross)	10 000 €	0 €
Comité départemental d'ULM 21ème tour ULM	1 500 €	300 €
Comité des foires et marchés d'Issy l'Evêque	NC	300 €
Foire aux dindes Marcigny	1 500 €	500 €
Concours Agricole La Clayette Chauffailles	NC	300 €
Société des Courses de Paray le Monial	600 €	300 €
Concours Agricole de Gueugnon		300 €
Institut Charolais : Organisation du Made in Viande	1 000 €	500 €
Jeunes de Bourbon Lancy, Festival du vivre Ensemble : appel à projet culture	600 €	0 €
Festival Arawanda 2016 : appel à projet culture	2 500 €	2 500 €
Festival Saperli'Poètes : appel à projet culture	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DEJA VOTEES VOTEES</b>	<b>16 900€</b>	
<b>TOTAL PROPOSE AU BUREAU DU 06/06/2016</b>		<b>6 000,00 €</b>
<b>RESTERA A ATTRIBUER</b>	<b>7 100,00 €</b>	